

Christian Dior

30 AVENUE MONTAIGNE
PARIS
75008

TEL. 01 44 13 22 22

Paris, le 26 octobre 2012

COMMUNIQUE

Assemblée générale mixte du 26 octobre 2012

Dividende et changement de date de clôture

L'Assemblée générale mixte de la société Christian Dior a approuvé, ce jour, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2012 et a décidé la distribution, au titre de cet exercice, d'un dividende de 1,10 € par action, qui sera mis en paiement le 4 décembre 2012.

L'Assemblée générale mixte a également adopté une résolution visant à modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société respectivement au 1^{er} juillet et au 30 juin de l'année suivante, étant précisé (a) que cette modification ne s'appliquera pas à l'exercice en cours, qui clôturera le 30 avril 2013, et (b) que l'exercice qui suit l'exercice en cours aura, par exception, une durée de deux mois, du 1^{er} mai et au 30 juin 2013.

Cette décision de reporter de deux mois (du 30 avril au 30 juin) la date de clôture de l'exercice social de la Société a pour objet de faciliter la communication financière ainsi que le suivi de l'activité et des résultats du groupe Christian Dior, tout en préservant l'optimisation des flux de dividendes qui avait motivé la décision prise par l'Assemblée générale mixte du 5 avril 2012 de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société au 30 avril.

Sur la base des nouvelles dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social de la Société adoptées par l'Assemblée générale mixte du 26 octobre 2012, et sous réserve des décisions qui seront prises le cas échéant par l'assemblée générale et le conseil d'administration de la Société et de LVMH :

- les dates de distribution en faveur des actionnaires de la Société resteront identiques à celles de LVMH ;
- toutefois, compte tenu du décalage de six mois entre l'exercice de Christian Dior et celui de LVMH, Christian Dior versera un acompte sur dividende quand LVMH versera un solde de dividende et, inversement, Christian Dior versera un solde de dividende quand LVMH versera un acompte sur dividende.